

Pechbonnieu le 11 septembre 2026 ,

Mesdames, Messieurs,

Le ministère de l'Education nationale et de la jeunesse organise des évaluations standardisées des élèves en français et en mathématiques à différents niveaux de leur scolarité : CP, CE1, 6^e, 5^e, 4^e, 2nde et première année de CAP.

Pour toutes ces classes, l'évaluation des élèves permet aux équipes pédagogiques de disposer d'un point sur les compétences de chaque élève et de favoriser l'élaboration de dispositifs pédagogiques adaptés aux besoins des élèves.

Les résultats de votre enfant vous seront remis par le collège au moment des rencontres parents-professeurs.

Cette évaluation constitue un traitement de données à caractère personnel mis en oeuvre sous la responsabilité du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Le ministre s'engage donc à traiter les données à caractère personnel dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiées relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du RGPD.

Toutes les informations en rapport avec le traitement des données de cette évaluation sont disponibles sur la page web du ministère :

<https://eduscol.education.gouv.fr/sites/default/files/document/mentionsinformativescollegeresponsableslegauxexhaustives-129055.pdf>

Les deux séquences d'évaluation se dérouleront entre le **mercredi 16 Septembre et le vendredi 9 Octobre 2026**.

La séquence de fluence aura lieu durant la même période en cours de français.



Chaque élève devra se munir d'écouteurs ayant une prise jack classique (comme pour les PC et portables), les écouteurs Bluetooth ne fonctionnent pas.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

La direction